



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt de Bretagne**

Service Régional de l'Alimentation

**AGREMENT PROVISOIRE POUR  
LA DISTRIBUTION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES  
A DES UTILISATEURS NON PROFESSIONNELS**

**Références :**

- *Vu les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;*
- *Décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;*
- *Vu la délégation de signature du préfet de la région BRETAGNE au DRAAF de BRETAGNE en date du 08 décembre 2025;*
- *Vu la subdélégation de signature du Directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt à certains agents de la DRAAF en date du 09 décembre 2025;*

**L'organisme SAS BRICOVAT  
domicilié à 3 rue de Lanserva  
35470 PLECHATEL**

est agréé sous le **numéro d'immatriculation : BR00669**

pour effectuer ses activités

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels **NON**
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels **OUI**
- d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service : hors traitement de semence **NON**
- de conseil indépendant de toute activité de vente ou d'application **NON**

**Période de validité : 02/02/2026 au 01/08/2026**

Cet agrément est octroyé **pour une durée maximale de 6 mois non renouvelable**. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

**Liste des établissements agréés :**

SAS BRICOVAT	35 470	PLECHATEL
--------------	--------	-----------

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à Rennes, le 02/02/2026

Pour le Préfet et par délégation

Pour le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
La cheffe du service régional de l'alimentation

Djéréme MASO